

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible au secrétariat de la mairie aux horaires d' ouverture.

Le **compte administratif** 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier

Le compte administratif 2023 a été voté le 15 Avril 2024 par le conseil municipal sous la présidence de Madame Joëlle MASSELINE ; Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions cimetière, location salle polyvalente...), aux loyers des immeubles appartenant à la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 624 368,27 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires 2023 représentent 26,59 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s' élèvent à 552 119,14 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

- Dotation Globale de Fonctionnement 2020 : 50 883 € (Dotation Forfaitaire) + 42 222 € (Dotation Solidarité Rurale)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2021 : 50 336 € (Dotation Forfaitaire) + 29 923 € (Dotation Solidarité Rurale)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2022 : 49 757 € (Dotation Forfaitaire) + 34 256 € (Dotation Solidarité Rurale)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2023 : 51 426 € (Dotation Forfaitaire) + 19 968 € (Dotation Solidarité Rurale)

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont :

- Les impôts locaux (montant prévu au budget primitif 2023 : 220 816 € et montant perçu en 2023 : 222 642 €)
- Les dotations versées par l'Etat et autres participations (montant total prévu au budget primitif 2023 : 184 365 € et montant perçu pour 2023 : 233 045,35 €)
- Les recettes encaissées au titre des revenus des immeubles ( locations salle polyvalente, maisons, appartements et locaux commerciaux : montant prévu au budget primitif 2023 : 110 000,00 € et montant perçu pour 2023 : 114 461,73 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses                                   | Montant      | recettes                                    | Montant      |
|--------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------|--------------|
| Dépenses courantes                         | 104 184,77 € | Excédent brut reporté 2022                  | 201 947,69 € |
| Dépenses de personnel                      | 146 799,06 € | Recettes des services                       | 9 381,38 €   |
| Autres dépenses de gestion courante        | 299 541,80 € | Impôts et taxes                             | 253 883,00 € |
| Dépenses financières                       | 1 151,51 €   | Dotations et participations                 | 233 045,35 € |
| Dépenses exceptionnelles                   | 0 €          | Autres recettes de gestion courante         | 121 766,70 € |
| Autres dépenses (atténuations de produits) | 442,00 €     | Recettes exceptionnelles                    | 0 €          |
| Dépenses imprévues                         | 0 €          | Recettes financières                        | 0 €          |
| Total dépenses réelles                     | 552 119,14 € | Autres recettes (atténuation de charges)    | 6 291,84 €   |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 4 875,03 €   | Total recettes réelles + excédent reporté   | 826 315,96 € |
| Virement à la section d'investissement     |              | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 0 €          |
| Total général                              | 556 994,17 € | Total général                               | 826 315,96 € |

Soit un excédent de clôture de 269 321,79 €.

commentaires concernant les données de ce tableau :

Les autres dépenses de gestion courantes comprennent la participation aux dépenses du SIVOS Epreville-Maniquerville-Tourville les Ifs pour un montant de 249 730 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation : 9,10 %
  - Taxe foncière sur le bâti : 37,39 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 46,72 %
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : taxe perçue par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo

Le produit perçu de la fiscalité locale s'élève à 222 642 €

Le montant des allocations compensatrices des exonérations des taxes foncières s'élève à 133 191,75 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations perçues de l'Etat s'élèvent à 71 394,00 € (Dotation Global de Fonctionnement DGF).

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

| dépenses                                                                                                                                                                                                 | montant                                                                                           | Recettes                                                                         | Montant             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Solde d'investissement reporté 2022                                                                                                                                                                      |                                                                                                   | Solde d'investissement reporté positif 2022                                      | 66 279,34 €         |
| Remboursement d'emprunts                                                                                                                                                                                 | 25 300,40 €                                                                                       | FCTVA                                                                            | 5 498,77 €          |
| Dépôts et cautionnements                                                                                                                                                                                 | 1 351,81 €                                                                                        |                                                                                  |                     |
| Travaux divers (église, bibliothèque)                                                                                                                                                                    | 3 972,92 €                                                                                        |                                                                                  |                     |
| Opérations d'équipement<br>N°102 Mairie<br>N°60 Voirie<br>N°80 Acquisitions diverses<br>N°92 Eclairage public<br>N°118 2 Portes-fenêtres logement<br>N°122 Pose de 2 PEI<br>N°123 Etude vidéo protection | 6 661,92 €<br>221 722,39 €<br>4 807,51 €<br>17 130,42 €<br>5 066,60 €<br>9 879,02 €<br>3 204,00 € | Excédents de fonctionnement capitalisés (art 1068)<br>Cessions d'immobilisations | 46 010,66 €         |
| Attribution de compensation                                                                                                                                                                              | 1 102,00 €                                                                                        | Taxe aménagement                                                                 | 50 524,18 €         |
| Autres dépenses                                                                                                                                                                                          |                                                                                                   | subventions                                                                      | 45 160,37 €         |
| Charges (écritures d'ordre entre sections)                                                                                                                                                               | 20 245,03 €                                                                                       | Emprunt                                                                          | €                   |
|                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                   | Dépôts et cautionnement reçus                                                    | 1 415,19 €          |
|                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                   | Produits (écritures d'ordre entre section)                                       | 25 120,06 €         |
| Opérations patrimoniales                                                                                                                                                                                 | €                                                                                                 | Opérations patrimoniales                                                         | €                   |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                                                                     | <b>320 444,02 €</b>                                                                               | <b>Total général</b>                                                             | <b>240 008,57 €</b> |

**Soit un déficit de clôture de 80 435,45 €.**

Il faut tenir compte également des restes à réaliser 2023 (les dépenses et les recettes de la section d'investissement engagées mais pas encore réalisées) :

Restes à réaliser dépenses : 35 779 € (travaux voirie, marches de la Mairie, installation caméras de vidéo protection...)

Restes à réaliser recettes : 56 000 € (subventions réfection parking Salle Polyvalente)

c) Les principales réalisations de l'année 2023 sont les suivantes :

- achat mobilier Mairie (fauteuils, bureau)
- achat photocopieur Mairie
- réfection voirie Hameau de Gournay
- réfection parking Salle Polyvalente
- achat panneaux de signalisation

- extension éclairage public Rue aux Cailles
- réfection des lanternes Route du Havre
- travaux revêtement sol Bibliothèque
- peinture porte de l' Eglise
- remplacement du châssis du clocher de l' Eglise
- remplacement de deux portes-fenêtres logement Les Roseaux
- pose de deux PEI : Hameau de Gournay et angle Route des Ifs et Rue aux Cailles
- achat de dix extincteurs
- changement de l' alarme incendie de la salle de sports
- étude vidéo protection
- achat de toile de paillage pour la Résidence Les Coquelicots
- achat de 50 chaises pour la Salle Polyvalente
- achat de vaisselle pour la Salle Polyvalente
- achat de cordon lumineux pour les guirlandes de Noël

d) Les subventions d'investissements perçues :

- de l'Etat : 22 580,77 € (réfection voirie Hameau de Gournay)
- de la Région :
- du Département : 22 580 € (réfection voirie Hameau de Gournay)
- Autres (Amendes de Police) :

### III. Les données synthétiques du compte administratif 2023 – Récapitulation

- **Section de Fonctionnement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 556 994,17 €  
recettes : 624 368,27 €  
- Résultat reporté 2022 excédent : 201 947,69 €

**soit un excédent de clôture de 269 321,79 Euros**

- **Section d'Investissement** : - Opérations de l'exercice : dépenses : 320 444,02 €  
(restes à réaliser : 35 779,00 €)  
recettes : 173 729,23 €  
(restes à réaliser : 56 000,00 €)  
- Résultat reporté 2022 : excédent : 66 279,34 €

**soit un déficit de clôture de 60 214,45 Euros (déficit de clôture en tenant compte des restes à réaliser : 20 221 €)**

**soit un excédent global de clôture de 209 107,34 Euros en tenant compte des restes à réaliser.**

b) Principaux ratios

- *Dépenses réelles de fonctionnement / population (1 052 habitants au 01/01/2023) : 524,83 € par personne*
- *Produit des impositions directes/population : 215,43 €*
- *Recettes réelles de fonctionnement / population : 593,51 €*
- *Dépenses d' équipement brut / population : 258,98 €*
- *Encours de la dette / population : 81,39 €*
- *DGF / population : 67,87 €*
- *Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 26,59 %*

c) Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours s'élève à 25 300,40 € et le remboursement des intérêts représente 1 151,51 €.

Le montant total emprunté s'élève à 257 491,57 € et le montant du capital restant dû s'élève à 85 622,92 € au 31/12/2023.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à EPREVILLE, le 15 Avril 2024  
Le Maire, Pascal DONNET

